

Le Grillon

**MESSAGE DE M. GILBERT ANEX
Syndic**

Mobilisez-vous !

Vous aimez Gryon ? vous appréciez cette communauté, ses habitants, ses sociétés locales ? vous vous préoccupez de son avenir ? vous voulez préserver notre belle qualité de vie pour les générations futures ?

Alors mobilisez-vous ! Engagez-vous pour Gryon et faites partie des personnes de plus en plus rares qui acceptent de consacrer temps et énergie pour la chose publique. Les années passent vite et au début 2016 viendra en effet déjà le temps de renouveler les autorités gryonnaises, Conseil communal et Municipalité, en vue de la nouvelle législature débutant au 1^{er} juillet 2016.

Or, deux municipaux, dont moi-même, avons déjà annoncé quitter la Municipalité. L'activité est toujours aussi enrichissante mais les années passent et l'enthousiasme s'amenuise forcément. Il faut aussi laisser la place aux forces vives. Or, ma grande inquiétude réside dans le risque de n'avoir pas assez de candidatures, de ne pas offrir aux citoyens gryonnais un choix suffisant pour élire leurs représentants en vue des 5 prochaines années.

Je compte dès lors sur vous tous pour réfléchir sincèrement à la question. Nous n'avons pas de partis politiques à Gryon et les tâches ne demandent aucune connaissance particulière si ce n'est l'attachement à sa communauté. Alors n'hésitez pas à vous renseigner sur les contraintes effectives qui sont loin d'être insurmontables et laissez-vous séduire par ces mandats si riches en contacts humains et expériences uniques !



**ELECTIONS COMMUNALES
2016**

Comme le veut la coutume, nous convierons toute la population au mois de décembre prochain à une assemblée de commune qui retracera les grandes lignes, orientations ou développements des 5 dernières années, présentera les principales tâches des mandats politiques et répondra aux questions.

Le calendrier fixé par les autorités cantonales se déroulera comme suit :

Lundi 11 janvier 2016 à 12h00, délai de dépôt des listes pour le 1^{er} tour, Conseil communal et Municipalité.

Dimanche 28 février 2016, 1^{er} tour des élections, Conseil communal et Municipalité.

Lundi 1^{er} mars 2016 à 12h00, délai de dépôt des listes pour le 2^{ème} tour, Conseil communal et Municipalité.

Dimanche 20 mars 2016, 2^{ème} tour des élections, Conseil communal et Municipalité. (si nécessaire).

Sommaire

- 1-2** Message du Syndic- Elections communales
Aide au logement – épuration des eaux

- 3-4** Annonce des chiens - En bref –

- 5-6** Jeunesse de Gryon – Message de Daniel Nagy

- 7-8** Nouvelles du tourisme

Mardi 29 mars 2016 à 12h00, délai de dépôt pour le 1^{er} tour, Syndic/que

Dimanche 17 avril 2016, 1^{er} tour de l'élection du Syndic/que

Mardi 19 avril 2016 à 12h00, délai de dépôt des listes pour le 2^{ème} tour, Syndic/que

Dimanche 8 mai 2016, 2^{ème} tour de l'élection du Syndic/que (si nécessaire)

A Gryon, ces élections se font au système majoritaire et il peut dès lors y avoir élections tacites si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, soit 35 pour le conseil communal et 5 pour la municipalité.

AIDE CANTONALE AU LOGEMENT

L

Le conseil d'Etat vaudois a décidé d'accorder des prêts sans intérêt pour la transformation, l'agrandissement ou la création de logements dans les volumes existants des bâtiments situés en zone périphérique, c'est-à-dire dans tout le canton sauf la zone urbaine des grandes villes.

Les prêts au logement s'adressent à tous les propriétaires qui désirent investir dans leur logement ou dans des appartements destinés à la location (résidences principales). Ils constituent un complément intéressant aux instruments de financement usuels. Tous les propriétaires, personnes physiques ou morales, peuvent bénéficier d'un prêt au logement en zone périphérique s'ils satisfont aux diverses conditions d'octroi, à savoir :

- Transformation : restructuration nécessaire à l'amélioration des lieux (travaux d'entretien exclus)
- Agrandissement : augmentation justifiée des surfaces des logements existants
- Création : nouveaux logements projetés dans des volumes existants (anciens ruraux par exemple).

Les demandes doivent impérativement être présentées avant le début des travaux. Le montant du prêt représente le 20% de l'investissement, sans intérêt. Il est remboursable en quinze ans. En cas de location à des tiers, le montant du loyer maximum est fixé par le service cantonal. Tous les renseignements sont disponibles sur le lien suivant :

<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/logement/aides-subventions/>

EPURATION DES EAUX

S

top aux lingettes dans les toilettes !

Jetées dans les WC, les lingettes, comme de nombreux autres déchets, causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement tels que canalisations bouchées et perturbations des grilles et pompes à la station d'épuration.



Les lingettes usagées vont à la poubelle ! Que ce soit les lingettes jetables pour bébés ou pour le nettoyage, posez-vous en outre la question de leur coût sur un an et des quantités de déchets produites par rapport aux moyens traditionnels. Ces lingettes ne représentent des bénéfices que

pour les industriels qui les produisent ! D'ailleurs, jetable n'est-il pas le contraire de durable ? Si l'on veut faire du développement durable, il faudrait apprendre à se passer du jetable...

Nous vous rendons aussi attentifs aux dangers de ces lingettes jetables pour la peau des bébés. En effet, l'agence française ASNM a tiré la sonnette d'alarme à ce sujet car ces lingettes contiennent du phénoxyéthanol qui est un agent conservateur nocif pour le sang et le foie. Les dosages officiellement tolérés au niveau européen le sont pour des adultes mais peuvent s'avérer trop importants pour les bébés.

Nous vous remercions aussi de veiller à éviter tout autre déversement dans les WC, tels que produits chimiques ou toxiques, peintures, solvants, restes de médicaments, de même que toutes les matières grasses qui obstruent les canalisations comme huiles de friture ou de vidange, sans oublier les objets solides tels que mégots, coton-tiges, litières pour chat, serviettes hygiéniques, etc



Retrouvez le Grillon en ligne, et plein d'autres informations sous www.gryon.ch

ANNONCE DES CHIENS

G

uide pratique à l'intention des détenteurs de chiens. Obligation d'annoncer.

Les chiens acquis ou reçus en cours d'année ainsi que les chiens séjournant plus de trois mois dans la commune doivent être annoncés au guichet ou par écrit dans les 15 jours (en indiquant la race, le sexe, les dates de naissance et d'acquisition, la taille, et le nom de l'ancien propriétaire ainsi que le numéro de la puce ou simplement une copie du passeport) au bureau communal. Un formulaire spécial est aussi disponible sur le site communal www.gryon.ch

Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année. Les chiens disparus, vendus ou donnés en cours d'année seront également annoncés, notamment afin que les détenteurs ne reçoivent plus la facture de l'impôt communal fixé à fr. 100.- par chien.

Sont exonérés de cet impôt communal les chiens d'utilité publique (chiens d'avalanches, pour aveugles, etc) sur présentation du certificat ainsi que les chiens détenus par des personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS-AI, pour un seul canidé.

Les chiens sont aussi soumis à un impôt cantonal sur les bases du Règlement du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens

Article 2: l'impôt est réduit de moitié lorsqu'il concerne

- Les chiens nés après le 30 juin de l'année de perception.
- Les chiens qui ont péri ou qui ont été abattus, vendus ou donnés hors du canton avant le 1er juillet.
- Des chiens autres que les chiens de chasse acquis dès le 1er juillet et pour lesquels l'impôt n'était pas dû avant cette date.

Article 3: sont exonérés de l'impôt

- Les chiens de moins de trois mois révolus.
- Les chiens de personnes séjournant moins de trois mois dans le canton, à condition qu'ils ne soient pas utilisés pour la chasse.
- Les chiens des personnes au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI (y compris les prestations complémentaires pour frais de guérison), de l'aide sociale et du RI, à raison d'un chien par personne.

Article 4: sont exonérés sur décision du Département des finances

- Les chiens d'aveugle.
- Les chiens appartenant à l'armée ou à un corps de police.
- Les chiens d'avalanche ou de dressage mis au service d'une autorité civile ou militaire. L'exonération intervient sur production d'une attestation de l'autorité faisant appel aux services du requérant.
- Les chiens de fonctionnaires internationaux étrangers supérieurs (carte de légitimation rouge-rose).

Identification

Dans le canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés depuis le 1er octobre 2002 par une puce électronique, posée par un vétérinaire, et être enregistrés par ce dernier dans la banque de données désignée par le Conseil d'Etat, à savoir la société Animal Identity Service (ANIS).

Au niveau fédéral, cette obligation est également devenue légale depuis le 1er janvier 2007. Cette mesure vise à faciliter les enquêtes menées suite à des accidents par morsures, à des cas d'épizooties ou lorsque des animaux se sont échappés, ont été maltraités ou abandonnés.



Formation des propriétaires de chiens

Compte tenu de la très grande proximité du chien et de l'homme, la législation sur la protection des animaux prévoit une formation obligatoire pour tous les propriétaires de chiens afin de les informer sur les principales caractéristiques de la détention canine. La formation est obligatoire pour tous les propriétaires de chiens et quel que soit le type de chien.

EN BREF

⇒ La traditionnelle **journée des vernes** aura lieu le **8 août** à Taveyanne. Bienvenue et merci aux fidèles bénévoles qui participent chaque année à cette journée sympathique.

⇒ **La Mi-été de Taveyanne** se déroulera selon le programme traditionnel les **1^{er} et 2 août**. Un feu avec cortège aux lampions est prévu le samedi soir 1^{er} août à Taveyanne et la Fête nationale officielle à la Barboleuse est avancée exceptionnellement au **31 juillet**.

⇒ Après plusieurs années sans locataire, nous avons signé un contrat de fermage pour les **pâturages à moutons** des Hauts de Taveyanne, Aussel et Châtillon. Le troupeau sera gardé par un berger avec des chiens et les sentiers pédestres seront dûment clôturés. Des affiches informatives seront posées par l'exploitant au sujet des comportements à avoir vis-à-vis des chiens.

⇒ M. Raymond Favrod a été engagé comme nouvel **employé communal** au service de voirie, nous lui souhaitons la bienvenue.

⇒ Une **commission des taxes touristiques** a été constituée sur la base des nouveaux règlements. Cette commission sera appelée à se déterminer sur l'utilisation du produit de ces taxes et du fonds d'équipement touristique, avec un rapport annuel à remettre à la Municipalité.

⇒ Une révision du **règlement communal sur la distribution de l'eau** est prévue pour le début 2016. Elle inclura une mise à niveau des tarifs de consommation de l'eau potable qui n'ont subi aucune adaptation depuis 15 ans.

⇒ Notre commune si pittoresque et unique inspire de nouveaux auteurs qui ont décidé de publier des livres y faisant référence. **M. Marc Voltenuer** a écrit un roman policier intitulé *Le Dragon du Muveran* qui paraîtra à la fin de l'été. Possibilité de faire une précommande sur le site www.marcvoltenuer.com

⇒ **M. Christopher Shann**, photographe amateur, publie aussi de beaux livres avec textes et photos que vous pourrez trouver à la Maison du Tourisme.



Le 1^{er} drapeau de la Jeunesse de Gryon mentionne la date de 1875 et pourrait correspondre à la première constitution effective de la société qui fête dès lors ses 140 ans en 2015.



On sait toutefois que la chanson de la Mi-Eté a été offerte par le poète Juste Olivier à la jeunesse de Gryon en 1869. Il s'agissait peut-être à l'époque d'un simple groupement de jeunes habitués à se retrouver et à organiser des bals, sans toutefois avoir de bannière et de statuts.

On retrouve aussi dans les archives communales un extrait d'une séance de Municipalité du 22 novembre 1868 qui stipule : « le Syndic expose ensuite que le samedi 21 courant, J. Favre, boulanger à Gryon, est venu lui demander l'autorisation d'organiser un bal public, autorisation qui lui fut refusée pour des motifs de convenance d'abord et ensuite pour mettre fin aux scènes de désordres qui se reproduisaient depuis quelques temps dans les bals de la jeunesse. Cette défense ayant été transmise par Favre aux membres de la jeunesse, ceux-ci n'en tinrent pas compte et organisèrent quand même le bal projeté qui se prolongea jusque dans la matinée de dimanche. »

Cette « désobéissance » vaudra une amende de fr. 6.- à chacun des jeunes cités à comparaître.

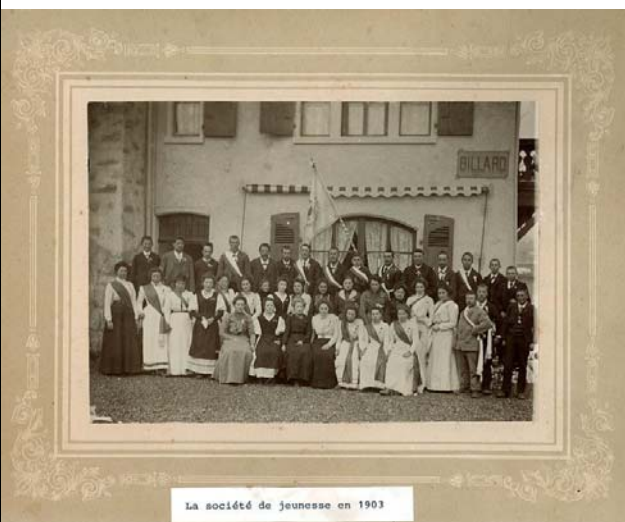
On constate dès lors que si les temps changent, les habitudes de nos jeunes sont les mêmes depuis fort longtemps : se rencontrer, s'amuser, danser et faire la fête. Cette jeunesse, nous l'avons toutes et tous vécue. Elle représente la période précieuse et irremplaçable durant laquelle nous pouvons nous forger de beaux souvenirs et vivre des moments conviviaux avec nos pairs.

Voici encore quelques extraits d'archives mentionnant la Jeunesse :

Septembre 1873 : quelques jeunes citoyens sont condamnés à fr. 3.- d'amende pour avoir joué aux quilles durant le culte à la Mi-Eté.

Octobre 1875 : M. le Syndic donne connaissance d'une demande du Président de la jeunesse désirant avoir l'autorisation de danser toute la nuit le soir de la foire. La Municipalité autorise le bal jusqu'à 03h du matin.

Décembre 1891 : F. Brayon, Président de la jeunesse, vient demander l'autorisation de danser le soir de la foire. Vu les plaintes qui se produisent pour tapage nocturne et dégâts occasionnés probablement par des jeunes gens, la Municipalité refuse cette autorisation.



La société de jeunesse en 1903

Aujourd'hui, la Jeunesse de Gryon est composée de 24 membres, dont 5 demoiselles et elle s'engage chaque année pour perpétuer la tradition en organisant la fête pastorale de la Mi-Eté de Taveyenne.

Le traditionnel Bal du Nouvel-An a été remplacé par la tournée aux saucisses ayant lieu début janvier.

Pour marquer cet anniversaire spécial, la Jeunesse a en outre prévu une journée d'animations diverses, de joutes populaires, suivies d'une soirée en musique en octobre prochain à la Grande-salle de Barboleuse.

Venez nombreux participer et soutenir nos jeunes Tâtchis !



Du dzepon* au brezon !



Après six années en tant que pasteur de village à Gryon, après un hiver mémorable en Abuffet, il est venu pour moi, pour nous, temps de tourner la page et penser à notre avenir !

J'ai le plaisir de vous annoncer (pour ceux qui ne savent pas encore) que j'ai été élu pasteur dans la paroisse réformée de Fribourg, je commence au 1^{er} juillet. "Ce n'est qu'un au revoir" dit la chanson. Si nous partons, nous resterons résidents secondaires de Gryon, quelques-uns de plus ! Mais c'est surtout l'occasion pour moi de vous dire ma profonde reconnaissance à vous "Tâtchis" ! A vous tous qui m'avez ouvert la porte et avez partagé avec votre pasteur les joies et les peines de l'existence ; à vous

tous qui m'avez soutenu et suivi dans mes projets, parfois un peu farfelus ; à vous les autorités communales pour votre accueil et votre engagement envers la paroisse ; à vous membres des sociétés locales et en particulier à toute l'équipe de l'office du tourisme pour votre précieuse collaboration et pour avoir contribué à élargir l'horizon de la paroisse ; à vous tous qui, aux heures plus sombres, m'avez témoigné soutien et reconnaissance. Ne vous en déplaise et même si l'idée vous est insupportable, ensemble nous avons fait "Eglise" ! Nous étions des inconnus sans nom et nos visages sont devenus familiers, confiance et amitié ont germé entre nous. C'est je crois le chemin auquel nous invite la foi chrétienne bien comprise : partager la vie en étant en lien les uns avec les autres (fin du sermon !). Il me reste à vous souhaiter bon vent, même si vous restez là et que nous, nous partons, et, comme on dit joliment dans notre pays de Vaud, à Dieu ! (Daniel Nagy, pasteur à Gryon de 2008 à 2014)

* Dzepon : costume traditionnel des alpes vaudoises.



**Nouvelles du
tourisme**

RECREA...GRYON les 24-25 et 26 juillet 2015

Nouveaux manèges et 3 magnifiques concerts en guise de nouveauté 2015...

2 jours et demi de fête pour toute la famille : Cette année encore, la fête débutera vendredi dès 16h00, avec les attractions et la buvette.

Au programme 2015, des auto-tamponneuses le nouveau SIMULATEUR FX et plein de nouveaux châteaux gonflables... Toutes les attractions et manèges sont gratuits !

Sans oublier les attractions du Gryon Parc, le Sky dive et, nouveau cette année, un manège pour les tous petits, le ROTONDO.

Un Programme musical exceptionnel tout au long du weekend :

Vendredi soir, *THE COLLECTIVE COVER* en concert (Blues-Rock et Soul), restauration sur la place Barboleuse.

Samedi 11h, le *Big Band Londonien MERTON* qui joue au Montreux Jazz Festival, nous fera l'honneur de sa présence exceptionnelle, pour un grand moment dédié au Jazz,

ILS SONT DE RETOUR !!!

Suite à de nombreuses demandes, *LES WAITERS* seront de retour pour un concert Rock d'anthologie, samedi soir 20h00, sur la scène de la place Barboleuse, avec leur répertoire qui surfe de ZZ Top à Led Zeppelin, en passant par Dutronc ou les Rolling Stones. A NE PAS LOUPER !

Programme et horaires :

Vendredi : Ouverture de la fête à 16h00, buvette, restauration, manège et châteaux gonflables jusqu'à 21h30

- The Collective Cover en concert à 20h00.
- Samedi : Manège, châteaux et autres attractions de 10h00 à 21h30
- Toute la journée, buvette et restauration
- 11h00 Merton Big Band en concert
- 20h00, Les Waiters en concert
- Dimanche : Manège, châteaux et autres attraction de 10h00 à 17h00
- Toute la journée, buvette et restauration

Infos et programmes disponibles sur :

Facebook/Récréa Gryon et www.gryon.ch

Avez-vous déjà découvert le nouveau Gryon Parc ?

Grande nouveauté de l'été 2014, le Gryon Parc a été entièrement modernisé avec de nombreuses nouveautés :

-Un **nouveau minigolf** composé de 18 longues pistes, avec de nombreux obstacles attractifs pour toute la famille.

-Un **nouveau circuit de petit train**, qui a vu sa longueur doubler, effectuera désormais le tour complet du parc.

-Nouvelles couleurs de la locomotive du BVB

-Un **circuit de petits kartings** pour les enfants devant le couvert à Pique-Nique de Barboleuse

-Nouveau en 2015, le carrousel ROTONDO, pour les tout petits

-Le **Skydive**, grande tyrolienne automatique que l'on utilise assis sur un siège, qui traverse le parc.

-Sans oublier la place de jeux de Barboleuse.

Toutes ces attractions divertiront l'ensemble de la famille gratuitement avec la carte Free-Access jusqu'à la fin octobre.

De l'animation sera également proposée au Gryon Parc tout l'été :

9 juillet, apéritif d'inauguration du Jumping, avec tours en calèches

16 juillet, concert de l'orchestre champêtre « Les Amis du Chablais » et soirée raclette

30 juillet, concert itinérant de la formation de fifres et tambours « La Compagnie des Cabaniers d'Aix »

6 août, concert du groupement de yodleurs d'Aigle et soirée raclette

13 août, concert de l'orchestre champêtre La Fa Mi Tille et soirée raclette

15 août, Trophée de Minigolf de Gryon

Pour terminer, et pour assurer l'ambiance, Snick le Clown, sera régulièrement présent dans le parc durant les mois de juillet et août, pour amuser petits et grands.

La SAS Alpe des Chaux vous convie :

Concert de Jazz avec le SOTAVENTO BIG BAND (Argentine)
Vendredi 21 août 2015 aux Fracherets à 18h30.

Infos : Maison du Tourisme de Gryon 024.498.00.00

Vous voulez être au courant des dernières nouveautés touristiques ?

Rejoignez-nous sur l'une de nos pages Facebook :

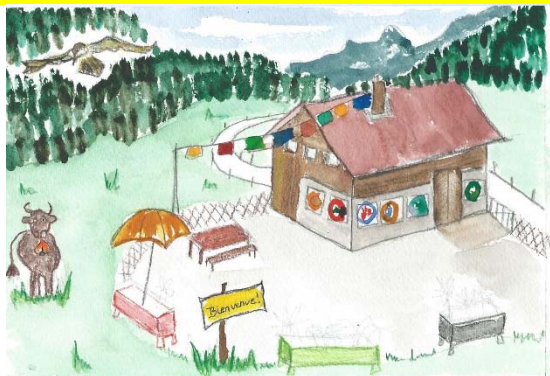
- ✓ **Gryon Tourisme**
- ✓ **Concerts Classiques de Gryon**
- ✓ **Récréa Gryon**

Ateliers d'animations pour les enfants à Cergnement

Après l'ouverture de la Crêpecidre durant la saison hivernale, et son animation, voici L'ATELIER DES MARMOTS, qui ouvrira ses portes du 7 juillet au 21 août.

Au programme, des activités à la journée ou à la demi-journée pour les enfants de 6 à 12 ans : découverte de la nature, création de vidéos, arts plastiques, land art, cuisine, fabrication de cosmétique naturelle, etc...

Tous les vendredis à 17h, présentation au public des expériences de la semaine et soirée crêpes sur inscription.



Informations : www.atelier-des-marmots.ch

Programme d'animation de l'été

27-28 juin	Swiss Rendez-vous Villars	7-8-9 août	Concerts Classiques d'Été de Gryon (Soirées spéciales Schubert et Rambert)
3-4-5 juillet	Villars Big, concerts Jazz	9 août	Mi-été de Solalex et Concert de musique Bavaroise à Solalex
5 juillet	Inauguration des Ateliers de Solalex en musique	9 août	Marché artisanal à Villars
5 juillet	Projection en plein air du film « Instant Sauvages » d'Eric Dragesco, en soirée	10 au 14 août	Stage de Cirque à Barboleuse
Juillet-Août	Ateliers d'Artisanat de Solalex	15 août	Trophée de Mini-golf
9 juillet	Apéritif d'inauguration du Jumping de Villars-Gryon 2015, Gryon Parc	16 août	Journée visite guidée de la réserve de Taveyenne
16 juillet	Concert Champêtre avec Les Amis du Chablais et soirée raclette au Gryon Parc	16 août	Villars Colors, avec concert de Henri Dès
17-19 juillet	Tirs et fête de l'Abbaye	20 août	Soirée raclette de l'Ecole de Musique de la Fanfare de Gryon
23-26 juillet	Cirque Helvetia	21 août	Concert du Sotavento Big Bang (Jazz) aux Fracherets)
24-26 juillet	Récréa à Gryon	22 août	Concert de Cors des Alpes
26 juillet	Barbolée de l'APRG	23 août	Kermesse de la Paroisse Catholique en musique
25 juillet	Nuit du tennis à Joli-Bois	3-4-5 septembre	Tir à prix de l'Argentine
30 juillet	Concert de la « Compagnie des Cabaniers d'Aix » et dégustation de vins à Barboleuse	12-13 septembre	Balades gourmandes dans le vignoble
31 juillet	Fête Nationale à Barboleuse, avec cortège et feu	19-20 septembre	Swiss Alpine Challenge Villars
1er août	Fête Nationale à Villars, cortège à 16h, feu d'artifice	Mi-septembre	Grande Fête de la Désalpe, marché folklorique, concert champêtre et humoriste
1-2 août	Mi-été de Taveyenne	13 septembre	Fête des Récoltes de la paroisse protestante
6 août	Concert du Jodelgroupe d'Aigle et soirée raclette au Gryon Parc	3-4 octobre	Bike Test Gryon
5 août	Concert Classique des Enfants	Mi-octobre	Concert Classique d'Automne
6 août	Conférence sur le piano, animée par P.Fuhrer et P.Goy au temple à 17h30	24 octobre	Fête de l'automne et de la Courge.
		24 octobre	140 ^{ème} de la Jeunesse.

Toutes les semaines en juillet et août :

Lundis : Découverte du cheval
Mardis et vendredis : Démonstration de fabrication du fromage et petit-déjeuner sur l'Alpage des Chaux
Mardi au vendredi : Atelier des Marmots à Cergnement
Jeduis : Chasse Hiépic, activité équestre (chasse au trésor)
Vendredis : Baptême en parapente biplace, Les Chaux

Tous les **mardis** de juin à octobre, visite guidée du village de Gryon